



Rencontre avec l'ESPE Clermont-Auvergne (10 novembre 2016)



Le jeudi 10 novembre 2016, la direction de l'ESPE Clermont-Auvergne a rencontré les organisations syndicales.

Participaient à la réunion,

- ➔ pour l'ESPE : Ludovic MORGE (Directeur) et Frédéric DANA (Directeur-adjoint)
- ➔ pour le SNUipp-FSU 63 : Florence BUSSIERE et Jonathan BOUDET
- ➔ les autres organisations syndicales invitées : SE-UNSA, SNES- FSU, FNEC- FP-FO 63, UASEN et SGEN-CFDT.

Dans l'optique de cette réunion, le SNUipp-FSU avait largement consulté les étudiants de M1 et M2 MEEF de même que les FSE inscrits en DU afin de connaître leurs besoins exacts en formation et construire avec eux les revendications nécessaires à l'amélioration des parcours offerts par l'ESPE.

Voir l'[enquête en ligne](#)

Les questions posées par le SNUipp 63

Concernant les M1



Pour les étudiants, il apparaît très important de pouvoir bénéficier de périodes de stages plus longues, ce qui pourrait notamment leur permettre de peaufiner le dossier qu'ils ont à présenter lors de l'oral du concours.



La direction de l'ESPE serait favorable à l'idée d'augmenter la durée des stages (6 à 8 semaines) mais reste prudente afin de trouver un équilibre juste entre les temps de cours et ceux dédiés aux stages.



Il est fondamental que les partiels de M1, comme ceux de M2B ne doivent pas avoir lieu en même temps que les épreuves orales du concours.



La direction de l'ESPE nous répond que la difficulté vient du fait qu'elle n'a pas de visibilité sur le calendrier des autres académies. La direction s'engage à être vigilante, notamment pour le cas des écrits du concours exceptionnel à Créteil.

Concernant les M2 B



Il ressort de cette consultation que les M2 B souhaiteraient pouvoir bénéficier de plus de préparation aux épreuves écrites comme aux épreuves orales du concours, ce qui pourrait notamment se faire sous forme d'exercices d'entraînement. Ce temps de préparation pourrait très bien se substituer aux stages hors éducation nationale proposés actuellement et dont les étudiants ont du mal à percevoir la finalité et l'intérêt dans le cadre de la préparation à leur futur métier de professeur des écoles.



Le M2 doit présenter des objectifs différents du M1 ce qui explique que la préparation au concours est proposée hors évaluation (70 heures pour le premier degré, pas d'élément préparatoire au concours pour le second degré). Par ailleurs, la direction se déclare très attachée au dispositif des stages hors éducation nationale pour offrir une ouverture sur le monde de l'éducation. Le volume horaire pose néanmoins question. La direction a établi une fourchette qu'elle nous communiquera. La base horaire définie a priori équivaut à un « mi-temps d'enseignement sur 7 semaines ».



Du reste de très nombreux étudiants en M2B nous ont fait part d'un malaise récurrent lié au fait qu'ils partagent, dès le début de l'année, leur formation avec les professeurs stagiaires qui, eux, ont réussi leur concours. De fait, étant donné l'urgence dans laquelle sont vraisemblablement plongés les formateurs afin de préparer les FSE à la prise en main de la classe, il semble que les professeurs de l'ESPE ne s'adressent qu'aux stagiaires et marginalisent les étudiants qui n'ont pas eu leur concours. L'année précédente, des M2B nous avaient déjà fait part de leur mal être en début d'année. Nous sommes très préoccupés par cette question.



La direction de l'ESPE partage en partie cette analyse et reconnaît la souffrance des étudiants qui ont échoué au concours. Néanmoins, elle pense que les M2 B ont tout intérêt à partager ce temps de formation avec les FSE y compris celui destiné à leur donner les clés nécessaires à la gestion de la classe en début d'année.



Enfin une dernière difficulté a été soulevée au cours de notre consultation concernant la formation des M2 B. En effet, on demande à ces derniers de rendre les mêmes dossiers que les étudiants stagiaires, que ce soit en didactique des apprentissages fondamentaux au premier semestre ou en polyvalence lors du deuxième semestre. Or, les périodes de stage dont ils bénéficient sont relativement courtes, et ne permettent que très rarement de pouvoir mener à bien une séquence d'apprentissage. Nous demandons donc une augmentation du temps de stage pour leur permettre de répondre à ces exigences, et pour pouvoir tester leur dossier pour l'oral du concours.



Comme pour les M1 c'est une question de dosage. Cette question doit être traitée en commission pédagogique. La direction envisage donc de répondre favorablement à cette demande. Elle pourrait aussi être remontée lors du prochain conseil de perfectionnement du diplôme.

Concernant les M2 A et les FSE plus globalement



Nous demandons que les étudiants inscrits en DU approfondissement puissent bénéficier de plus de cours à l'ESPE. En effet, l'enquête départementale que nous avons menée a révélé que la formation à distance qui leur était proposée était jugée le plus souvent inintéressante. Au reste, le but en développant les cours en présentiel serait de rompre leur isolement et de pouvoir échanger davantage avec les formateurs comme avec leurs pairs.



La solution est nationale. Cette question a été posée par la direction dans le dossier d'accréditation du diplôme déposé au ministère. Il faudrait donc inventer un nouveau DU, mais celui-ci doit être auto-financé. Or le Rectorat ne finance que les frais d'inscription et non les frais de formation.



Pour les FSE qui n'ont pas de M1 MEEF, il serait sans doute intéressant de créer des passerelles avec les cours de M1 pour leur permettre d'acquérir de solides bases théoriques. Nous avons bien entendu que les formateurs mettaient en place des rappels de M1 en M2 MEEF, cela étant, ils ne suffisent pas à combler les lacunes de ce public spécifique tandis que les M2 ayant déjà suivi le M1 MEEF aimeraient, quant à eux, une formation davantage tournée vers l'analyse de cas pratiques.



La direction y a réfléchi. Cela pose des problèmes d'emploi du temps et de salle. La direction a imaginé un temps une autre forme de M2 adapté davantage à ce public et qui pourrait fonctionner sous la forme de différentes options proposées aux étudiants en fonction de leurs besoins spécifiques. Du reste, ce DU n'est pas financé non plus par le Rectorat.



Quant au DU A, dans le 1^{er} degré comme dans le second, nous regrettons vivement que la maquette soit en tous points identique à celle du Master. L'an dernier, la seule différence se résumait à l'absence de mémoire auquel était substituée une période de formation à distance (via la plateforme FUN et Magistère). Il est à noter que le dispositif des évaluations demeure très lourd malgré les allègements réalisés il y a deux ans. Nous demandons donc à ce que les étudiants qui ont déjà rédigé un mémoire au cours de leur cursus universitaire soient dispensés ici de tout écrit réflexif, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un article.



La direction de l'ESPE renvoie à la circulaire du 25 octobre 2005 qui dispose que chaque étudiant inscrit en master ou pour un DU, doit rendre un travail réflexif. Le cadrage national impose par ailleurs un volume horaire de 300 heures de formation en master. Or l'ESPE a déjà fait un effort pour abaisser le temps de formation à 250 heures pour prendre en compte cette surcharge de travail. Le mémoire sera limité à 35 pages. Pour le second degré, il faut traiter cette question en conseil de perfectionnement du parcours concerné.



Enfin, et pour conclure, il n'a échappé à personne que la sociologie des professeurs stagiaires avait nettement évolué depuis plusieurs années, en incluant de plus en plus de professeurs en reconversion professionnelle. Comment comptez-vous donc adapter la formation à ce nouveau public ? Pour être plus précis, ne serait-il pas intéressant de pouvoir s'appuyer sur les compétences professionnelles que ces stagiaires aient pu acquérir dans leurs précédentes carrières afin d'en faire profiter les stagiaires plus jeunes ?

Tout dépend du type d'expérience professionnelle. Dans le cas de reconversion davantage en proximité avec les métiers de l'éducation, cela pourrait être envisagé. Il n'y a rien de systématique cependant et cela repose beaucoup sur les formateurs.



Il y a une prise de conscience des formateurs sur ce thème. Cela pose la question de la responsabilité de l'institut pour traiter cette question. La direction envisage donc de réunir les formateurs sur cette question. La réponse est encore à construire au niveau de l'ESPE.



Sur la question des vacances scolaires, nous avons apprécié que les cours soient condensés sur quelques jours aux vacances d'automne contre une semaine auparavant, mais nous maintenons notre positionnement pour qu'il n'y ait aucun cours pendant les vacances. Les FSE ont tous grandement besoin de ce temps de repos, une partie des vacances étant déjà consacré à la préparation de classe, et à celle des dossiers pour l'ESPE.



Le calendrier universitaire est trop court. La possibilité a par ailleurs été étudiée d'utiliser l'année prochaine la première semaine des vacances de Toussaint pour réunir tous les FSE de l'académie (1^{er} et second degré) afin de leur offrir un temps de formation et de mise en commun autour du cycle 3.

Concernant le fonctionnement du Conseil d'école de l'ESPE



Concernant les élections au conseil d'école, afin que l'ensemble des étudiants et FSE puissent prendre part au vote, contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier l'an dernier, nous demandons d'organiser le vote sur 2 jours.



La direction de l'ESPE comprend la démarche mais renvoie la question à la présidence de l'Université qui est seule organisatrice des modalités du vote.

Les questions posées par d'autres organisations syndicales

Concernant la formation des stagiaires et des étudiants

Quelles sont les attentes de l'ESPE concernant la titularisation des DU ?



Les critères sont les mêmes que pour les Master : assiduité, acquisition des compétences professionnelles, investissement dans la formation.

Qui constitue l'association des tuteurs terrain et ESPE ?



La désignation des tuteurs se fait d'un côté par l'IA, de l'autre par les responsables de la formation à l'ESPE. Des problèmes sont remontés de la part des stagiaires quant à la difficulté de satisfaire les attentes des deux tuteurs. La direction répond que le tuteur ESPE n'a pas à être satisfait mais que le temps passé en classe doit être consacré à l'analyse de pratique. Cette question peut être remontée en commission pédagogique. Si une tension est ressentie par le stagiaire celui-ci est invité à en référer à Nadia LIRIS, Directrice des études du 1^{er} degré.

Pour le premier degré, certains étudiants se sont plaints des contraintes qui leur étaient imposées dans le choix des sujets de mémoire ?



La direction répond que le choix dans le premier degré a été de travailler en groupe afin de mutualiser les lectures et la réflexion ce qui implique une sélection des thématiques en amont. Les LC ont été placés d'office dans certains groupes

Question sur la formation des FSE prolongés ?



Ceux-ci bénéficient de la même formation que les autres, à 2 exceptions près dans le département. Apparemment, dans l'Allier (4 cas), les FSE dans ce cas ne sont même pas inscrits à l'ESPE. Ce à quoi la direction répond, qu'étant donné que le Master MEEF leur a déjà été délivré, leurs obligations de formation ont déjà été remplies.

Question portant sur le cas de DUB l'année dernière appelés à mener des missions dans une autre école que leur école de rattachement, donc qu'en est-il des indemnités de déplacement ?



La direction répond qu'elle n'est pas en mesure d'indemniser les étudiants concernés. Il y a eu une discussion poussée avec la DAFOR sur ce sujet mais il n'y a pas encore de solution administrative pour cette année, si ce n'est en essayant de limiter le nombre de kilomètres parcourus en prenant en compte le lieu de l'école de rattachement pour envoyer les étudiants au plus près de celle-ci.

Quel est le rôle de syndicats dans le conseil d'école ?



Cette question est réglée par le règlement de l'ESPE qui dispose qu'aucun syndicat n'est membre du conseil. Les syndicats ne sont présents que via les étudiants qui seraient élus sur une liste présentée par le syndicat. Cette règle est commune à tous les ESPE.

Serait-il possible de transformer les étudiants non élus en suppléants ?



Les règlements ne le prévoient pas. En revanche, quand un étudiant élu quitte l'ESPE, on peut solliciter le suivant sur la liste pour reprendre son siège.

Le Conseil d'école est-il un organe décisionnel ?



La quasi-totalité des décisions prises par le Conseil d'école sont ensuite transmises au Conseil d'administration de l'Université qui décide en dernier ressort.

Compte rendu rédigé
par Jonathan BOUDET et Florence BUSSIERE

La **passion**
du métier
ne suffit pas

il faut une
véritable
formation
initiale

 **Enseigner,**
un métier qui s'apprend 